



Serving the professional vending, office coffee and micro market retailers of Canada
Au service des professionnels de la distribution automatique, des services de pause-café et des micromarchés du Canada.

Aide d'urgence du Canada pour les loyers commerciaux

Le gouvernement fédéral a annoncé un programme d'aide au loyer commercial.

Le financement sera versé aux propriétaires d'immeubles commerciaux pour leur permettre de réduire le loyer de leurs locataires commerciaux de soixante-quinze pour cent. Le programme accordera des prêts non remboursables aux propriétaires d'immeubles commerciaux permettant de couvrir cinquante pour cent des paiements de loyer d'avril, mai et juin pour les locataires commerciaux admissibles. Le locataire commercial paiera vingt-cinq pour cent de son loyer, tandis que le propriétaire de l'immeuble commercial pardonnera les vingt-cinq pour cent restants du loyer pendant la durée du programme. Par conséquent, le propriétaire de l'immeuble commercial recevra 75% du loyer commercial pour les locataires admissibles. Cinquante pour cent seront financés par le prêt remboursable et vingt-cinq pour cent seront payés par les locataires.

La subvention au loyer sera disponible pour les locataires de petites entreprises dont le loyer est inférieur à 50 000 \$ par mois et dont les revenus ont chuté d'au moins 70% par rapport aux niveaux antérieurs à COVID-19, ou qui ont dû fermer en raison des restrictions dues à la pandémie.

À la condition que le propriétaire accepte de réduire le loyer d'au moins soixante-quinze pour cent pour avril, mai et juin en vertu d'un accord de renonciation au loyer et promet de ne pas expulser le locataire pendant la durée de l'accord, le prêt au propriétaire sera annulé.

Le programme sera administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le programme devrait être disponible à la mi-mai. La réduction de loyer d'avril et mai sera rétroactive à avril et mai.

Il n'y a pas encore de détails spécifiques sur la façon de postuler. Nous vous contacterons lorsque de plus amples informations seront disponibles.